AG2R LA MONDIALE
GESTION D'ACTIFS

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ALM ES EdR TRICOLORE RENDEMENT

(Code AMF : 990000105189)
Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)
Fonds d'épargne salariale géré par AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS – Groupe AG2R LA MONDIALE

Objectifs et politique d'investissement :

Le FCPE « ALM ES EdR TRICOLORE RENDEMENT » classé dans la catégorie « Actions de pays de la zone euro » est un FCPE nourricier de l'OPCVM maître « **EDMOND DE ROTHSCHILD TRICOLORE RENDEMENT**» (part I, code ISIN : FR0010594325) géré par Edmond de Rothschild Asset Management, également classé dans la catégorie « Actions de pays de la zone euro ». Il est à ce titre investi en totalité et en permanence en parts de ce FCP et à titre accessoire en liquidités. La performance du FCPE nourricier pourra être inférieure à celle de l'OPCVM maître, en raison des frais de gestion propres au nourricier.

Rappel de la stratégie d'investissement de l'OPC maître :
***« Objectif de Gestion** : La gestion de l'OPCVM, sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans, vise à accroître la valeur liquidative par des placements dans des sociétés majoritairement françaises dont les caractéristiques de valorisation laissent penser qu'elles sont susceptibles d'afficher une bonne performance. Les critères de sélection seront définis dans la stratégie d'investissement.*
***Indicateur de référence** : SBF 120, dividendes nets réinvestis*
***Politique d'investissement**:*
L'OPCVM opère une gestion active de « stock-picking » d'actions cotées sur un univers de valeurs majoritairement françaises.
Les actions européennes représenteront au moins 75% de l'actif, dont au minimum 65% d'actions de la zone Euro. L'ensemble des actions en dehors de la France ne dépassera pas 25% de l'actif net. Ces actions seront sélectionnées selon la stratégie décrite ci-après :
- L'univers des titres dans lequel l'OPCVM est investi porte sur des actions de sociétés dont la capitalisation est essentiellement supérieure à 500 millions d'euros.
- L'utilisation de rapports d'analystes externes a pour but d'aider le gérant à orienter sa propre recherche sur un nombre réduit de titres inclus dans l'univers d'investissement. Le choix des analystes externes fait également l'objet d'un processus de sélection défini par la société de gestion.
- Les titres ainsi sélectionnés font alors l'objet d'une analyse qualitative et quantitative. Le gérant sélectionnera alors plus particulièrement les titres présentant des rendements nets élevés (Dividende net par action / Cours du titre) et des décotes par rapport à l'univers de référence sur les ratios suivants : Cours du titre / Actif Net Réévalué par action, Cours du titre / Cash-Flow par action, Cours du titre / bénéfice net par action (PER).

En fonction des anticipations du gérant sur l'évolution des marchés actions, dans le but de dynamisation ou de protection de la performance, l'OPCVM pourra :
- investir sur des obligations convertibles françaises libellées en Euro négociées sur un marché réglementé européen dans la limite de 0 % à 25 % de l'actif net, et au sein de cette même limite en obligations convertibles étrangères à hauteur de 10% maximum.
- avoir recours à des contrats de futures ou options, négociés sur des marchés organisés ou réglementés dans la limite d'une fois l'actif net.
- des contrats d'options sur actions négociés sur des marchés organisés ou réglementés, dans la limite de 25% de l'actif net.
Par ailleurs, dans la limite maximum de 10%, l'OPCVM pourra être investi en parts ou actions d'OPC. »

Le fonds capitalise ses revenus.

La valeur liquidative est calculée en euro chaque vendredi conformément au règlement du fonds. Les rachats sont exécutés chaque semaine sur la base de la prochaine valeur liquidative (soit à cours inconnu) selon les dispositifs mis en place dans l'entreprise. Les demandes, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser directement au teneur de comptes conservateur de parts et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, calculée après calcul de la valeur liquidative de l'OPC maître « EDMOND DE ROTHSCHILD TRICOLORE RENDEMENT».

Les avoirs sont indisponibles pendant 5 ans ou jusqu'au départ à la retraite, sauf cas de rachat anticipé prévus par la réglementation.

Recommandation : La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans. Ce fonds pourrait donc ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.

Profil de risque et de rendement :

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible — A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

- Cette donnée est basée sur la volatilité du fonds ;
- les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds ;
- la catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque » ;
- le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Cette classification reflète le profil de risque et de rendement du FCP maître lié à son exposition sur les marchés actions. Le profil de risque et de rendement du FCPE nourricier n'est pas différent de celui de l'OPCVM maître et est par conséquent classé dans la catégorie [6].
« Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :
***Risque de crédit** : risque que l'émetteur de titres obligataires ou monétaires ne puisse pas faire face à ses engagements ou que sa qualité de signature soit dégradée.*
***Risque de liquidité** : risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat/vente.*
***Risque lié aux dérivés** : le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.*

Risque lié aux contreparties *: il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.*
La survenance de l'un de ces risques peut impacter à la baisse la valeur liquidative. »
Les modalités de souscription et de rachat de l'OPCVM maître sont disponibles dans son prospectus complet.

Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de vos investissements.

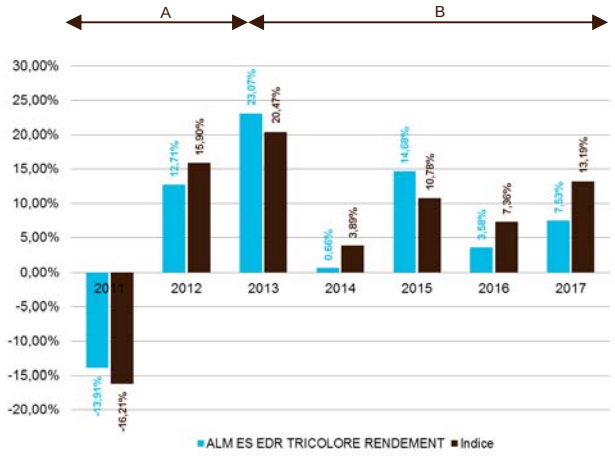
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00 %
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	3,22% (*)
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les **frais d'entrée et de sortie** communiqués sont des maximums. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son entreprise le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*) Le chiffre des **frais courants** communiqué se fonde sur les frais de l'exercice clos en septembre 2017 ; ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :
- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, sauf dans les cas de frais d'entrée/ de sortie acquittés par le fonds lors de l'achat ou la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous reporter aux articles 16 et 17 du règlement du fonds disponible sur le site Internet www.ag2rlamondiale-ga.fr.

Performances passées :



A : Avant 1er février 2013 : indicateur de référence de l'OPCVM maître : « SBF120, dividendes non réinvestis ».
B : Depuis 1er février 2013 : indicateur de référence de l'OPCVM maître: « SBF 120, dividendes nets réinvestis ».

- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures ;
- les frais courants ont été inclus dans le calcul des performances passées ; les frais d'entrée ont été exclus du calcul des performances passées ;
- le fonds ALM ES EdR TRICOLORE RENDEMENT a été créé en 2010 ;
- la monnaie dans laquelle les performances passées ont été évaluées est l'euro.

Informations pratiques :

- **Dépositaire** : **CACEIS BANK**
- **Teneur de compte** : Prado Epargne ou tout autre teneur de compte désigné par votre entreprise.
- **Forme juridique** : fonds d'épargne salariale multi-entreprises
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCPE** (règlement/rapport annuel/documents périodiques) : **AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS – 151-155 rue de Bercy – 75012 Paris** ou sur le site Internet www.ag2rlamondiale-ga.fr.
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM maître** (prospectus/rapport annuel/documents périodiques) : **EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT, 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08**
- **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques** notamment la valeur liquidative : **AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS – 151-155 rue de Bercy – 75012 Paris** ou sur le site internet www.ag2rlamondiale-ga.fr.
- La législation fiscale du pays d'origine du fonds (France) peut avoir un impact sur les investisseurs.
- Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.ag2rlamondiale-ga.fr).
- **Rôle, composition et mode de désignation du conseil de surveillance :** le conseil de surveillance se réunit au moins une fois par an pour l'examen du rapport de gestion et des comptes annuels du fonds, l'examen de la gestion financière, administrative et comptable et l'adoption de son rapport annuel. Les modifications du règlement du fonds nécessitant un agrément de l'AMF ne peuvent être décidées sans l'accord préalable du conseil de surveillance, à l'exception des modifications consécutives à une mutation du fonds maître. Le conseil de surveillance est composé pour chaque entreprise (ou groupe) de :
  - 1 membre, salarié porteur de parts, représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'entreprise (ou du groupe), élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité d'entreprise (ou le comité central) ou par les représentants des organisations syndicales ou par les délégués du personnel,
  - 1 membre représentant l'entreprise (ou le groupe), désigné par la direction de l'entreprise (ou du groupe).
- La responsabilité d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du fonds d'épargne salariale.

Ce fonds d'épargne salariale est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS est agréée en France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 07 02 2018.